

UNIVERSITÉ DE MONCTON
101^e réunion du
CONSEIL DES GOUVERNEURS

Les 8 et 9 juin 1990

13 h 30 Centre universitaire de Shippagan

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
Donald Aubé
Louis-Philippe Blanchard
Léone Boudreau-Nelson
Paul L. Bourque
Anne Church
Aubin Doiron
Marcelle Fafard-Godbout
Georgio Gaudet
Gérald Goguen
Paul Lavoie
Dollard LeBlanc
Gary Long
Yvon Ouellette

PRÉSENTS

Marie-France Pelletier
Anna Rail
Jacques Robichaud
René-Pierre Roussel
Norman Roy
Laurier Thibault
Paul-Émile Benoit, invité
Normand Carrier, invité
Médard Collette, invité
Léonard J. LeBlanc, invité
Louis Malenfant, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Gérald Clavette, Marcel R. Comeau, Antonine Maillet et Estelle Mongeau

ABSENTS: Édèse Bujold, Fernand Landry

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT | 4 |
| 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT | 4 |
| 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION | 4 |
| 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE | 4 |
| 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 4 |
| 6. CORRESPONDANCE | 5 |
| 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-900407 | 5 |

| | | |
|-----|--|----|
| 8 | AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL | 7 |
| | 8.1 Rapport sur la parité salariale | 7 |
| | 8.2 R: 06: Terrains du CUSLM: rapport du Comité ad hoc | 7 |
| 9. | RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-900522 | 9 |
| 10. | AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL | 9 |
| | 10.1 Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel et des professeurs-es et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton | 9 |
| | 10.2 CUM: congés sans solde | 10 |
| | 10.3 CUM: année sabbatique | 10 |
| | 10.4 E3ourses de recrutement de professeurs-es | 10 |
| | 10.5 CUM: nominations | 11 |
| 11. | RAPPORT DU RECTEUR | 12 |
| | 11.1 Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | 12 |
| | 11.2 Secrétaire général | 13 |
| | 11.3 Vice-recteur à l'administration | 13 |
| | 11.4 Vice-recteur du CUSLM | 13 |
| | 11.5 Vice-recteur du CUS | 14 |
| | 11.6 Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes | 14 |
| | 11.7 Directeur du Service de l'information et des relations publiques | 15 |
| | 11.8 Rapport du Recteur | 15 |
| 12. | P: 32: ARTICLE 38, DURÉE DES MANDATS | 17 |
| 13. | NOMINATION DU NOUVEAU RECTEUR | 18 |
| | 13.1 Rencontre avec les deux candidats | 18 |
| 14. | AFFAIRES NOUVELLES | 19 |
| | 14.1 CUM: année sabbatique | 19 |
| | 14.2 Entente collective entre l'Association du personnel de soutien du CUS et l'Université de Moncton | 19 |
| | 14.3 Étude sur les classes d'emploi des secrétaires (CUM) | 20 |
| 13. | NOMINATION DU NOUVEAU RECTEUR (SUITE) | 20 |
| | 13.1 Rencontre avec les deux candidats (suite) | 20 |
| | 13.2 Rapport du Comité consultatif de sélection | 20 |
| 14. | AFFAIRES NOUVELLES (SUITE) | 21 |
| | 14.4 Formation d'un comité relatif à la vente de terrains au CUSLM | 21 |
| 15. | PROCHAINE RÉUNION | 23 |
| 16. | CLÔTURE | 23 |

| | |
|---|----|
| ANNEXES | 24 |
| ANNEXE A: Terrains du CUSLM: rapport du Comité ad hoc | 25 |
| ANNEXE B: Statistiques des admissions-réadmissions | 31 |
| ANNEXE C: Rapport du Recteur | 32 |
| ANNEXE D: Entente collective entre l'Association du personnel de soutien du CUS et l'Université de Moncton | 36 |
| ANNEXE E: Étude sur les classes d'emploi des secrétaires (CUM) ... | 37 |

Les commentaires sont les suivants:

Rapport MESF - U de M

Les commentaires suivants, en provenance des professeurs-es du CUS et rapportés lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, n'ont pas été notés au procès-verbal de cette réunion.

Sur la procédure

Les professeurs-es du CUS ne figurent pas sur la liste des personnes rencontrées. Ils déplorent donc le manque de consultation. Conséquemment, ils souhaiteraient être consultés au cours du processus de la signature éventuelle d'une entente entre l'Université et le MESF.

Sur le contenu

1. Est-ce que le CUCPA constitue une nouvelle entité légale?
 2. Devra-t-on rouvrir la Charte pour mettre en place cette institution?
 3. On questionne la structure bicéphale. Qui sera le véritable responsable de la gestion du CUCPA?
 4. Si l'Université n'exerce pas son leadership, risque-t-on d'être avalé par le CCN B?
 5. Pourquoi ne pas avoir privilégié le concept avec des institutions physiquement séparées?
 6. L'autonomie et l'intégrité des programmes universitaires seront-elles sauvegardées?
 7. Étant donnée l'image projetée par cette institution bicéphale et la confusion entourant l'identification à une institution universitaire, la nouvelle structure risque-t-elle de ne pas attirer les étudiants à Shippagan pour des études universitaires?
 8. Certains ou certaines voient dans le document une volonté de se départir de l'enseignement universitaire dans la péninsule Acadienne.
 9. La lecture du document mène à des interprétations différentes de celles qui furent données par les auteurs du rapport.
 10. Dans la mise en commun des ressources humaines (intégration: recommandation 24), va-t-on respecter les ententes collectives?
 11. Pour la signature de l'entente, ou au cours des négociations de l'entente, quelle importance va-t-on donner au rapport et aux recommandations? Est-ce uniquement un document de travail?
- Le Secrétaire explique la façon dont est préparé le procès-verbal. Je ne vois pas d'objections à ajouter ces commentaires.
 - SG: Dorénavant, si un membre veut que ce soit inscrit au procès-verbal, il n'a qu'à l'indiquer.

- À la page 21, rubrique 15, un membre demande d'ajouter L'accessibilité à l'éducation postsecondaire.

Vote Pour 15 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉ.

8. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 Rapport sur la parité salariale

Ce rapport est en annexe au procès-verbal CEX-900522.

Louis Malenfant explique le rapport.

8.2 R: 06: Terrains du CUSLM: rapport du Comité ad hoc (Voir l'annexe A)

Laurier Thibault, président du Comité, précise qu'à la page 4, 5^e ligne on devrait lire 23 avril 1980 au lieu de 23 avril 1990. De même à la page 2 du rapport, rubrique 5.1, on devrait lire septembre 1989 au lieu de septembre 1990. "Ce qui m'a fait changer d'opinion, c'est que j'ai parcouru le terrain et je me suis demandé à quoi pouvait servir ce terrain? Et cela m'est apparu moins essentiel".

- Existe-t-il une offre réelle d'achat de terrain?
- Thibault: Il y a une offre qui tient encore pour deux acres de terrains à 900 000\$.
- Y a-t-il d'autres conditions à cette vente?
- Thibault: Il y a des conditions à revoir avant. Il faudra revenir au Conseil si on accepte le principe qu'un comité soit formé pour voir au suivi.
- On parle de deux acres pour 900 000\$. Je crois qu'il y a autre chose. Est-ce un prix normal? C'est une question complexe.
- Thibault: Pour nous, c'est clair que c'est deux acres.
- Dans la présentation de Normand Carrier au Conseil, il parlait d'espaces de stationnement additionnels?
- VRSLM: C'est ce qu'eux autres souhaitaient. La vente est pour le terrain. Tout le reste est à négocier et cela se fera dans une deuxième phase. Ce qui a été proposé et ce que nous accepterons est différent. Les conditions présentées étaient celles du vendeur. On n'a pas négocié avec eux. L'entente principale est de deux acres à 923 000\$, rien de plus.
- Je suis en faveur de disposer de certains terrains si c'est pour accomplir la mission de l'Université. Et un centre étudiant, ce serait dans sa mission. Ça me tracasse de dire qu'on garde ce terrain comme investissement. Je serais prêt à supporter le principe et la proposition.
- Cette résolution est qu'on l'accepte en principe et qu'il faudra revenir au Conseil.
- Dans la situation économique d'Edmundston, il y a un centre d'achat qui s'apprête à fermer. Je ne suis pas certaine que la prochaine offre serait de 923 000\$. Il faut regarder l'économie.

- Si l'offre était réduite de quelque 100 000\$, est-ce que la proposition est reliée à une somme d'argent?
- Thibault: Oui, elle est reliée à la construction d'un centre

étudiant.

R: 05-CGV-900608

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gary Long

"Que les recommandations 9.3, 9.4 et 9.5 du rapport soient adoptées."

- Est-ce que c'est le Comité qui verrait aux conditions de vente du terrain? En principe, je suis contre la vente, mais depuis quelques années, le CUSLM s'est vu agrandi d'un musée, d'un centre récréatif; je vais supporter cette résolution avec des conditions.

AMENDEMENT

P: 06-CGV-900608

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Qu'on ajoute à 9.5: advenant la vente du terrain et de la construction de ce centre, qu'un comité spécial soit formé par le Conseil."

Le proposeur et le secondeur sont d'accord pour inclure cet amendement à la proposition principale.

- S'il doit y avoir vente, le Comité aura à négocier.
- On ne parle pas du nombre d'acres, du prix; qu'est-ce qu'on adopte?
- Si j'ai appuyé les recommandations c'est pour les raisons suivantes: 9.3: ce n'était pas possible avant; 9.4: si le projet s'exécute, le fruit va servir à loger le centre; et 9.5: le Comité va étudier toutes les inquiétudes avant toute exécution.
- À 9.5, on dit qu'advenant la vente du terrain... Le Comité devrait entrer en force même avant la vente dudit terrain.
- Président: À 9.3, on considère la possibilité de vente. Avant de vendre, un comité sera mis sur pied.

Les recommandations se liront comme suit:

- 9.3 Que le Conseil des gouverneurs considère sérieusement la possibilité de vendre du terrain sur le campus d'Edmundston pour les raisons particulières de la construction d'un centre étudiant;
- 9.4 Que le Conseil des gouverneurs s'assure que les argents obtenus de la vente desdits terrains soient entièrement consacrés aux étudiants par le biais de ce Centre, d'une fiducie pour en assurer le fonctionnement, et de bourses d'étude;
- 9.5 Qu'un comité spécial soit formé pour préparer toutes les conditions de réalisation de ce projet, telles que restrictions particulières, sites d'aménagement, respect de l'environnement et autres et qu'il fasse rapport

au Conseil des gouverneurs avant de procéder à ladite vente. Advenant la vente du terrain et la construction de ce centre, qu'un comité spécial soit formé par le Conseil.

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité pour le beau travail fait en peu de temps. La formation d'un comité pourrait être traitée à la rubrique Affaires nouvelles.

PAUSE: 15 h 15
REPRISE: 15 h 25

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-900522

R: 07-CGV-900608

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que le procès-verbal CEX-900522 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

10.1 Régime de rentes du personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel et des professeurs-es et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton

R: 08-CGV-900608

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Paul L. Bourque

"Que toutes les participantes et tous les participants qui ont atteint, au 1er juillet 1990, une combinaison d'âge et d'années de service accréditées égale ou supérieure à 90, aient la possibilité de toucher la rente acquise au 1er juillet 1990 sans pénalité actuarielle.

Que la pénalité actuarielle pour les employés qui choisissent de prendre une retraite anticipée passe de l'équivalent actuariel de la rente créditée au moment de la retraite à 0,4% par mois pour chaque mois précédant la date normale de la retraite.

Que toute personne engagée à plein temps et de façon permanente (sur la voie de la permanence) à titre de professeur-re ou bibliothécaire entrant au service de l'employeur d'avoir le choix de participer au régime de rentes dès le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'engagement, ou d'attendre à la date à laquelle elle a terminé une période continue d'un an de service pourvu qu'elle n'ait pas dès lors, atteint l'âge de soixante-quatre (64) ans."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 CUM: congés sans solde

R: 09-CGV-900608

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Aubin Doiron

"Conformément au Guide administratif adopté par le Conseil des gouverneurs (1983), qu'un congé sans solde soit accordé à Justine Losier, membre de l'AEUM, dans le but de lui permettre de terminer son baccalauréat général avec concentration en français. La période du congé sans solde va du 4 septembre 1990 au 3 mai 1991.

Conformément à l'article 26 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur Clarence Poirier pour la période allant du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.3 CUM: année sabbatique

R: 10-CGV-900608

Il est proposé par Norman Roy et appuyé par Gérald Goguen

"Conformément à l'article 27 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une année sabbatique de type A soit accordée au professeur Clément Loubert."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.4 Bourses de recrutement de professeurs-es

R: 11-CGV-900608

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par Gary Long

"Que le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes soit autorisé, à l'intérieur du budget approuvé à accorder des bourses de recrutement afin d'inciter nos meilleurs finissants et finissantes et des candidats et candidates à poursuivre des études de 2^e et 3^o cycles dans des disciplines où le recrutement de professeurs-es est particulièrement difficile et dans lesquelles l'on prévoit des ouvertures de postes dans un avenir rapproché.

Les procédures de sélection des récipiendaires de ces bourses devront tenir compte des conditions et des consultations généralement en usage pour des questions semblables ainsi que toutes autres conditions et procédures de consultation jugées appropriées par le Recteur.

Un rapport annuel sera soumis au Conseil des gouverneurs."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.5 CUM: nominations

R: 12-CGV-900608

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gary Long

"Que les nominations suivantes soit adoptées:

Faculté des arts

- 1) Que le professeur Grigore Pogonat soit nommé directeur du Département d'art dramatique pour un mandat d'une durée d'un an, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991.
- 2) Que le professeur Joseph Casey soit nommé directeur du Département d'anglais pour un mandat régulier de trois (3) ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1993.
- 3) Que la professeure Claudette Melanson soit nommée directrice du Département de musique pour un deuxième mandat régulier de trois (3) ans allant du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1993.

Faculté des sciences de l'éducation

- 1) Que le professeur Normand Gionet soit nommé directeur de l'École d'éducation physique et de loisir pour un mandat régulier de cinq (5) ans allant du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1995.
- 2) Que le professeur Rodolphe Savoie soit nommé directeur du Département d'éducation professionnelle pour un mandat régulier de trois (3) ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1993.
- 3) Que le professeur Aldéo Renaud soit reconduit dans son poste de directeur du Département de psychologie éducationnelle pour une année allant du 1er juillet 1990 au 30 juin 1991.
- 4) Que la professeure Lorraine Y. Bourque soit nommée pour un deuxième mandat régulier de trois (3) ans au poste de directrice du Département des fondements et ressources humaines en éducation, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1993.

Faculté des sciences et de génie

- 1) Que le professeur Nassir El-Jabi soit nommé directeur de l'École de génie pour un mandat régulier de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1995. Que son congé sabbatique soit reporté d'un an dans l'éventualité qu'il mettrait fin à son mandat au 30 juin 1991.

Faculté des sciences sociales

- 1) Que le professeur Ronald Babin soit nommé au poste de directeur du Département de sociologie pour un premier mandat régulier de trois (3) ans allant du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1993."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

11. RAPPORT DU RECTEUR

Il y a deux choses que j'aurais aimé apporter. J'aurais préféré qu'on traite les trois questions de Monsieur Malenfant. Il y a également Léonard J. LeBlanc qui devrait intervenir pour le suivi du Sénat et du rapport MESF-U de M. J'aurais souhaité entendre Monsieur Collette sur l'état du budget. Ce qui permettrait aux collaborateurs d'intervenir à l'intérieur de mon rapport. Le rapport annuel est à l'impression et sera distribué dans 10 jours. Il y a un léger retard.

Président: La seule chose qu'on a changé c'est le rapport de Louis Malenfant.

11.1 Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Léonard J. LeBlanc explique que la politique et la procédure d'évaluation des programmes élaborées au cours des six dernières années est en place. Un premier rapport complet d'un évaluateur externe sera soumis au Comité conjoint de la planification dès lundi prochain. Cette procédure donne des résultats.

En ce qui concerne le suivi du Sénat, en ce qui a trait à la procédure de sélection du recteur, le Sénat a reçu les deux candidats et a formulé une recommandation. Il a été question aussi de la procédure de sélection des cadres et cette information apparaît dans le cahier à la page 31. Le Sénat a traité plusieurs autres questions.

Il a étudié le rapport sur les normes linguistiques. Il y a eu la création d'un Conseil de la langue française pour remplacer le Comité des normes linguistiques et les trois comités sur la politique linguistique. Les fonctions de promoteur-e de la langue française ont été élaborées. Il y a un nouveau règlement sur la reconnaissance des acquis.

Il n'y a aucune recommandation pour le Conseil aujourd'hui, mais le Sénat a considéré un projet de restructuration de la Faculté des sciences et de génie. Il a voté en faveur de la séparation pour avoir une Faculté des sciences et une École détachée de génie. Il y a encore du travail à faire et on devrait venir en septembre avec une résolution. Il y a eu un autre projet de soumis au Sénat qui concerne la Faculté des sciences et de génie pour faire deux et peut-être trois départements avec le Département de mathématique, physique et informatique.

Concernant le rapport MESF-U de M, il y a du travail qui se fait en vue d'être prêts lorsqu'on aura la réaction du gouvernement provincial. Le Recteur est en communication avec le ministre Russell King, il pourrait parler des derniers développements.

Dans le plan de 5 ans, on a inclus des choses pour le CUS par exemple: la 2^e année d'éducation, des sciences sociales, du DSS; il y a aussi le baccalauréat en bureautique. Ces projets seront considérés par le CCJ dès lundi. Il y aura une autre étude qui sera faite par des consultants pour préciser les besoins en formation, recherche et développement dans le domaine des pêches. On attend avec beaucoup d'impatience le rapport du gouvernement.

- Recteur: Hier je parlais avec Monsieur King et il m'a dit que le rapport suivait son cours. Il espère que, lors de la préparation des budgets à l'automne, il pourra mettre quelque chose au budget à cet effet. Il avait besoin d'un court laps de temps pour finir de passer à travers les différents comités.

- Président: J'ai rencontré Madame Landry et elle prévoit une rencontre d'ici à deux mois.

R: 13-CGV-900608

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Louis-Philippe Blanchard

"Que le Conseil des gouverneurs passe un vote de remerciements à l'endroit de Léonard J. LeBlanc pour le travail fait comme vice-recteur à l'enseignement et à la recherche."

Vote unanime ADOPTÉ.

(Applaudissements.)

11.2 Secrétaire général (Voir l'annexe B)

Gilles Long explique qu'il y a augmentation dans le nombre de demandes dans chacune des constituantes. Au Comité exécutif, j'avais fait quelques commentaires sur le nombre de demandes provenant d'étudiants étrangers. Ce qui compte ce sont les confirmations. Chaque centre est en avance. Au chapitre des réadmissions: au CUM, 2358 étudiants pourraient revenir; 106 au CUS et 316 à Edmundston. Au grand total on est rendu à 2123 confirmations comparativement à 1998 l'an passé à pareille date. On a accentué notre recrutement au Québec; la concurrence y est très forte.

- Recteur: Je vois dans ce rapport le fruit du travail entrepris il y a 4 ans où l'on a inséré en un seul comité l'ensemble du recrutement. Je félicite Monsieur Long pour le travail fait avec l'équipe de recruteurs. Le résultat, c'est l'augmentation des étudiants d'année en année.

11.3 Vice-recteur à l'administration

L'année courante vient de débiter. Les inscriptions regardent bien. On a complété la vérification pour les trois centres. Pour ce qui est du CUS, c'est à peu près complet. La semaine prochaine nous serons au CUSLM et ensuite on fera celle du CUM. Un rapport suivra en septembre. Dans le budget, on a ajouté 50 000\$ au fond de dépannage pour aider les étudiants. Ce fond se chiffre à 115 000\$ en tout.

11.4 Vice-recteur du CUSLM

Normand Carrier explique que le CUSLM a implanté la 2^e année du baccalauréat en éducation en septembre 1989; nous avons 25 étudiants d'inscrits en 2^e année. Les demandes cette année ont doublé. Concernant le besoin financier des étudiants, Léopold Lang a fait des statistiques; 78 étudiants ont quitté en cours de route. Seulement deux ont quitté pour des raisons financières. Cinquante-quatre ont quitté en janvier à cause de faibles résultats scolaires.

11.5 Vice-recteur du CUS

Jean-Guy Rioux explique qu'au CUS, on donne la première année de baccalauréat en éducation. Nous avons 44 étudiants d'admis comparativement à 24 l'an dernier. On a identifié qu'il fallait examiner les programmes de la section des pêches. On a regardé nos deux programmes en pêches. On a fait des sondages et d'après ces sondages les programmes ne répondent plus aux besoins. Il faut leur donner une nouvelle orientation. Nous avons pris l'initiative de voir comment compléter le rapport MESF. On s'est dit qu'il faudrait aller voir une firme de consultants et on a été voir l'APÉCA et ils sont d'accord. Nous avons reçu une soumission de la firme GTA qui va étudier les besoins en formation, recherche et développement et elle va remettre son rapport à l'Université de Moncton. Le ministre Valcourt a annoncé la création d'un centre de recherche. L'étude commandée va étudier les domaines de la recherche que nous devrions développer.

Au niveau de l'Éducation permanente, on a fait beaucoup de travail. Nous avons un plus grand territoire à couvrir. Cette année nous avons eu des sessions du mois de mai 1989 à avril 1990. Nous avons offerts 134 cours à près de 2 000 étudiants. Nous avons près de 100 chargés de cours détenant au moins la maîtrise. Au niveau de l'enseignement à distance, nous avons un projet de 5 ans qui équivaut à 250 000\$.

Au niveau de l'Association des amis-es du CUS, nous avons eu une réunion la semaine dernière. On a procédé à la création d'un fond de bourses de 25 000\$ et il ne restera pas là. On a fait des statistiques au niveau des prêts et bourses offerts aux étudiants-es du CUS. Sur 308 inscriptions, 75% on fait appel aux prêts et bourses. Près de 1 000 000\$ ont été versés aux étudiants-es du CUS.

- Concernant le centre de recherche annoncé, est-ce que c'est fédéral?
- VRCUS: L'annonce c'est qu'on essaierait de l'attacher au Centre afin de minimiser les coûts. Nous avons eu des contacts pour voir si on pouvait s'impliquer. Il est important de faire cette étude pour voir les besoins. Il faut trouver des créneaux particuliers pour chacun des centres.
- On devrait exprimer l'intérêt au Ministre fédéral qu'on est prêt à explorer une collaboration à ce centre de recherche.
- Recteur: J'ai essayé de le rejoindre. J'ai exploré avec M. Ted Gaudet pour trouver des moyens de collaboration afin d'exprimer notre intérêt et nos espoirs.
- Il faudrait exprimer notre intérêt et leur en faire part qu'on en a discuté.
- VRCUS: Madame Landry nous a envoyé une lettre nous demandant de répondre à Monsieur Valcourt. Monsieur Rioux donne lecture de la lettre envoyée au ministre Valcourt.

11.6 Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes

Louis Malenfant explique que concernant les résolutions adoptées pour le régime de rentes, le bilan actuel pour le personnel de soutien, il y a un rendement de 9.1% pour les trois dernières années. Il y a un surplus d'un million de dollars. Il est possible qu'on vienne à l'automne pour améliorer le régime pour les professeurs-es. On a déjà adopté la règle de 90.

Concernant l'équité en matière d'emploi, un rapport sera déposé pour information à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Nous avons formé un comité des étudiants-es. Nous avons un rapport en embryon. Le Comité a décidé de prendre une approche différente, afin de voir quels sont les étudiants-es qui ont de la difficulté. On a identifié 9 types afin d'arriver à des règles de jeu pour le fond de dépannage. On a eu une rencontre avec la Fédération des caisses populaires; l'accent sera mis sur les bourses d'aide financière pour compléter les bourses de mérite. Le rapport sera terminé plus tôt qu'exigé par le mandat.

Concernant l'évaluation formative de l'enseignement, on a un groupe de travail. Nous avons d'autres dossiers tels le Kacho, la radio étudiante.

11.7 Directeur du Service de l'information et des relations publiques

- Recteur: En 1987 on a adopté un logo qu'on trouve aujourd'hui un peu partout avec fierté. On a bien des applications avec deux couleurs tels le courrier, les enveloppes. C'est Paul-Emile Benoit qui a ce dossier depuis le début. Un des suivis était de s'assurer qu'il soit bien le nôtre. Nous avons une application plus spécifique à vous présenter.
- DIRP: Il y a eu des démarches de faites pour assurer la protection au Bureau des marques déposées. On arrive avec une publication d'un avis publique. Notre logo avait toute la protection. On peut exercer un certain contrôle. L'application s'est répandue assez bien. On y va progressivement. L'autre application serait sous forme de drapeau. Plusieurs universités ont leur drapeau. Il présente le drapeau aux membres du Conseil.
- Recteur: Il peut représenter les trois centres, les hommes et les femmes et une lancée vers l'avenir. J'aimerais avoir l'assentiment des membres pour qu'on puisse l'afficher.
- Est-ce qu'il y a un copyright? Faut-il le demander si on veut faire faire des coupe-vent?
- DIRP: Ce logo appartient à la corporation qu'est l'Université. Il y aurait moyen d'avoir une application pour les vêtements.
- Qu'est-ce qu'on fait des anciennes armoiries?
- DIRP: Elle demeure les armoiries officielles de l'Université. Elle représente ce qui est plus officielle.
- SG: Par exemple la Collation des diplômes, pour les choses très officielles.
- C'est une bonne nouvelle que ce soit adopté officiellement. Pour ce qui est du drapeau, il faut laisser à l'administration de voir à cela.
- Président: La marque est maintenant déposée, personne ne peut copier le logo sans en faire la demande.

11.8 Rapport du Recteur (Voir l'annexe C)

Il donne son rapport.

Applaudissements et ovation debout.

Il fait distribuer le bilan des années 1985 à 1990. "II s'agit d'un travail fait grâce à l'appui de mon équipe".

Président: Comme convenu, il restera pour demain la rubrique Affaires nouvelles avec le rapport de Louis Malenfant et la formation du Comité. Ensuite on aura les rubriques 8.4 et 8.5, puis on passera à la rubrique 15.
La réunion reprendra à 9 h demain matin. La séance est levée à 17 h 15.

Le 9 juin 1990

9 h Centre universitaire de Shippagan

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
 Donald Aubé
 Louis-Philippe Blanchard
 Léone Boudreau-Nelson
 Paul L. Bourque
 Édèse Bujold
 Anne Church
 Gérald Clavette
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Gérald Goguen
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Gary Long

PRÉSENTS

Yvon Ouellette
 Marie-France Pelletier
 Anna Rail
 Jacques Robichaud
 René-Pierre Roussel
 Norman Roy
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Marcel R. Comeau, Fernand Landry, Antonine Maillet
 et Estelle Mongeau

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h.

12. P: 32: ARTICLE 38, DURÉE DES MANDATS

R: 14-CGV-900608

II est proposé par Anna Rail et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que la résolution 32-CGV-900407 soit réactivée."

Vote unanime ADOPTÉ. **La**

proposition réactivée est la suivante

"Que l'article 38 (Durée des mandats des officiers soit amendé de façon à se lire pour le vice-recteur de constituante: cinq ans. renouvelable."

- Un membre demande le vote secret sur cette proposition.
- Est-ce qu'on se rend compte qu'on a de la difficulté à se détacher du facteur humain. Cela me fatigue. Si on pouvait régler la question de Monsieur Rioux et régler l'autre question à part. Cela embrouille d'avoir ce facteur, une réalité aussi immédiate. Si on pouvait en faire une question à deux volets.
- Président: Je suis aussi embarrassé. Le sentiment humain n'est pas absent. Ici on se prononce sur cette résolution. Faut le faire pour le bien de l'Université. Ce n'est pas au sujet d'une personne qu'on se prononce.

Le Secrétaire distribue à chaque membre le curriculum vitae de Monsieur Vienneau.

9 h 47: **Jean-Guy Vienneau**

M. Vienneau remercie le Conseil de l'opportunité qui lui est fournie de présenter sa perception de l'Université et pourquoi il est celui qui devrait guider l'Université.

À la fin de la rencontre, Monsieur le Président remercie Jean-Guy Vienneau.

- Jean-Guy Rioux demande les résultats du vote, et quel est son avenir?
- Président: Cela revient au Recteur et le processus est remis en place.
- VRCUS: J'aimerais négocier avec quelqu'un d'autre que le Recteur actuel. C'est disgracieux la façon de faire. Je me retrouve avec rien aujourd'hui. Je n'ai jamais reçu d'offre qui faisait de l'allure et le CUS ne peut pas garantir un poste de professeur.

PAUSE 10 h 36 REPRISE
10 h 40

Monsieur le Président suggère de passer à la rubrique Affaires nouvelles en attendant l'arrivée de Jean-Bernard Robichaud

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 CUM: année sabbatique

R: 15-CGV-900608

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Norman Roy

"Conformément à l'article 27 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une année sabbatique de type 'A'* soit accordée au professeur Sadek Eid."

* Congé de type "A" veut dire congé de 12 mois.

Vote unanime ADOPTÉ.

14.2 Entente collective entre l'Association du personnel de soutien du CUS et l'Université de Moncton
(Voir l'annexe D)

R: 16-CGV-900608

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Anne Church

"Que la convention collective convenue entre l'Université et l'Association du personnel de soutien du Centre universitaire de Shippagan soit adoptée."

Vote unanime ADOPTÉ.

14.3 Étude sur les classes d'emploi des secrétaires (CUM)
(Voir l'annexe E)

R: 17-CGV-900608

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Gérald Goguen

"Que le rapport d'étude sur les classes d'emploi des secrétaires (CUM) ainsi que les recommandations du Comité soient adoptés."

Vote unanime ADOPTÉ.

13. NOMINATION DU NOUVEAU RECTEUR (SUITE)

13.1 Rencontre avec les deux candidats (suite)

10 h 55: **Jean-Bernard Robichaud**

C'est un long processus qui se termine aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de faire différents exposés. Aujourd'hui, je vais présenter ma conception du rôle et des fonctions du recteur.

PAUSE 11 h 45 REPRISE
11 h 50

13.2 Rapport du Comité consultatif de sélection

Monsieur Richard Savoie fait distribuer son rapport et en donne lecture.

R: 18-CGV-900608

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du Comité consultatif de sélection du recteur tel que soumis."

Vote unanime ADOPTÉ.

- Vous avez fait un très bon rapport et j'en félicite les membres du Comité.
- Président: Dans tout le processus, il fallait garder l'image. Tous les membres ont respecté la consigne que seul le Président pourrait faire des commentaires.

R: 19-CGV-900608

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par René-Pierre Roussel

"Que l'on accepte la recommandation du Comité consultatif de sélection du recteur qui recommande au Conseil des gouverneurs la nomination de Jean-Bernard Robichaud au poste de recteur de l'Université de Moncton."

Le vote secret est demandé.

15. PROCHAINE RÉUNION

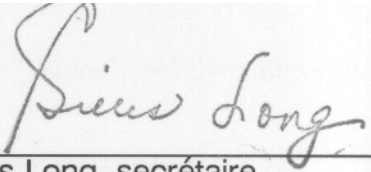
Elle aura lieu le 22 septembre à 9 h au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

16. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 28.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président



Gilles Long, secrétaire